

## **COMMUNIQUÉ AUDIENCE INTERSYNDICALE 14 JANVIER 2022**

Suite à l'appel intersyndical FO, FSU et CGT pour un rassemblement devant le rectorat pour le retrait de l'article 41 de la loi 3 ds, une audience a été accordée à la délégation présente par le secrétaire général d'académie : Gérard MARIN.

Pour Force Ouvrière, le rassemblement était composé de représentants syndicaux de différents syndicats issus de la fédération pour les personnels administratifs, les personnels de direction et les enseignants.

**Nous ne sommes pas dupes, cette loi aura, à terme, des conséquences pour tous les corps !**

### **6 délégués ont été reçus :**

3 FNEC-FP-FO et 3 FSU car aucun délégué CGT n'était présent. Notre fédération était représentée par la secrétaire académique du SPASEEN FO, le secrétaire académique d'ID FO (personnels de direction) et une adjointe gestionnaire de collège.

Nous avons demandé solennellement au secrétaire général d'académie de faire remonter au ministre de l'Éducation nationale, notre farouche opposition à l'article 41 !

À l'issue de l'audience le secrétaire général s'est engagé à envoyer nos revendications au ministre sous couvert du Recteur.



### **NON AU RENFORCEMENT DE LA TERRITORIALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

La loi 3DS, par son article 41, menace réellement le bon fonctionnement des EPLE .

L'amendement que le gouvernement a fait adopter sur cet article 41 vise à donner l'autorité fonctionnelle aux collectivités locales. Ceci est totalement inacceptable ! Il aggrave de surcroît la rédaction initiale que les organisations syndicales avaient pourtant déjà repoussée par un vote défavorable unanime de leur part au CTMEN comme au CSE. Une telle mesure promettait déjà, dans sa rédaction initiale, de fragiliser très fortement le fonctionnement des collèges et des lycées en créant une situation ingérable au sein même des équipes de direction. La nouvelle disposition projetée annonce pour l'ensemble des EPLE leur mise en situation de quasi-dysfonctionnement permanent. Les débats à l'Assemblée nationale montrent la méconnaissance du fonctionnement réel des établissements.

C'est donc sur une grave erreur d'analyse que le législateur s'apprête à décider de mettre en difficulté professionnelle quotidienne nos collègues adjointes et adjoints gestionnaires, personnels de direction et, par effet de conséquence, toute l'équipe éducative des EPLE. Le cadre juridique actuel permet déjà de travailler à l'amélioration du rapport entre les collectivités et les établissements. Les organisations syndicales soulignent dès lors la nécessité de s'en saisir, ce que la majorité des collectivités territoriales ne font pas aujourd'hui.

En arbitrant dans le sens de la rupture au sein des équipes de direction par politique, le gouvernement prévoit de mettre des femmes et des hommes dans une situation humainement intenable et de déstabiliser les collèges et les lycées. Cette situation ne manquera pas de générer des dissensions préjudiciables à la sérénité du cadre de travail que les établissements doivent réserver au quotidien à tous les personnels et aux élèves.

### **TROP C'EST TROP !**

Le ministre comme le gouvernement doit entendre les revendications des personnels qui refusent la casse du service public d'éducation comme celle des statuts.

Des personnels qui exigent également la création de postes à la hauteur des besoins et une revalorisation du point d'indice pour rattraper la perte de plus de 21,8% de pouvoir d'achat !

**Nous invitons tous les personnels administratifs à participer à la grève du 27 janvier et à rejoindre le cortège FO à partir de 12h00 à la Bastille**

**car ensemble on est plus Forts !**

**Retrouvez toutes les informations nationales  
du syndicat sur le site internet : <http://spaseenfo.fr>**

